

# RÉUNIFICATION FAMILIALE

Veiller à ce que les apatrides puissent être réunis avec les membres de leur famille

[Quel est le problème?](#)

[Que puis-je faire en tant que praticien de première ligne pour les réfugiés?](#)

[Que faut-il changer au niveau politique?](#)

[Plus d'informations contextuelles sur le problème et ressources supplémentaires](#)

## QUEL EST LE PROBLÈME?

Les obstacles à la réunification des apatrides avec les membres de leur famille peuvent **violer le droit à la vie familiale** et laissent parfois les membres de la famille dans des **situations dangereuses**, où ils risquent de subir d'autres **violations des droits de l'homme**. Par exemple:

- Les apatrides qui ne disposent d'**aucun document prouvant l'existence de liens familiaux** parce qu'ils se sont vu refuser l'accès à la déclaration des naissances ou au certificat de mariage sont plus susceptibles de devoir se soumettre à des tests d'ADN, qu'ils n'ont peut-être pas les moyens de payer et/ou qui peuvent les obliger à entreprendre des voyages longs et/ou dangereux vers des centres de tests.
- **Les membres de familles apatrides courent un risque accru de ne pas pouvoir traverser légalement les frontières** pour participer à un entretien avec l'ambassade, faute de documents. Dans certains cas, cela peut les obliger à entreprendre des déplacements dangereux et à franchir des frontières sans autorisation.
- **Les apatrides risquent davantage de subir de longs retards** dans la réunification familiale, en raison de l'absence de documents et d'autres complications, ce qui fait que, dans certains cas, les membres de la famille se désespèrent et cherchent à se réunir par des voies irrégulières et dangereuses.

## QUE PUIS-JE FAIRE EN TANT QUE PRATICIEN DE PREMIÈRE LIGNE POUR LES RÉFUGIÉS?

**Les 4 R : Reconnaître, recenser, référer et se renseigner!**

1. Reconnaître l'apatridie et les défis connexes en matière de réunification familiale

Ne présumez pas que tout le monde a une nationalité ou que toute personne apatride sait qu'elle est apatride, ou que l'apatridie d'un demandeur ou d'un membre de sa famille aura été identifiée dans le cadre des [processus de sélection](#) des réfugiés ou de [détermination du statut](#). Tenez compte des obstacles que les apatrides peuvent rencontrer dans le cadre de la réunification familiale, comme l'absence de preuve des liens familiaux en raison de l'apatridie, et cherchez des moyens de les surmonter.

## 2. Recenser les cas d'apatridie ou les indices d'apatridie

Si vous identifiez l'apatridie ou la possible apatridie d'une personne, consignez cette information importante sur tout document relatif à cette personne. Si un formulaire ne comporte pas de champs vous permettant de recenser avec précision les cas d'apatridie ou les signes d'apatridie, notez-le quelque part sur le formulaire, de manière à ce qu'il y ait un relevé. Assurez-vous d'en informer la personne et que cela pourrait être important pour elle à l'avenir. Conservez également des copies de tous les documents pertinents dans votre dossier. Il serait également utile de demander à votre organisation d'inclure des moyens de recenser avec précision (le risque de) l'apatridie sur tous les formulaires pertinents.

## 3. Référer les gens vers des conseils d'experts, du soutien et des informations

Identifiez les organisations spécialisées dans l'apatridie et la nationalité dans votre pays de travail et voyez si elles peuvent être utiles. Certains de [nos membres](#) pourraient être en mesure d'aider. Téléchargez et utilisez notre [guide/poster](#) (guide/affiche) pour les intervenants auprès des réfugiés et notre [short guide](#) (mini-guide) pour les réfugiés et les demandeurs d'asile.

## 4. Se renseigner sur l'apatridie ainsi que sur l'unité et la réunification des familles.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous, ainsi que sur nos sites web (liens ci-dessous).

- [De la Syrie à l'Europe](#) (Section 4)
- [Double péril - les Palestiniens apatrides de Syrie](#)
- [Module d'auto-apprentissage du HCR sur l'apatridie](#) (p 95)

## QUE FAUT-IL CHANGER AU NIVEAU POLITIQUE?

- Les États doivent garantir l'égalité d'accès au droit à la vie familiale en veillant à ce **que les lois et les politiques prévoient l'égalité d'accès** à la réunification familiale pour les apatrides et les membres de leur famille.
- Les États doivent s'assurer que **les procédures de réunification familiale tiennent compte des circonstances spécifiques des réfugiés apatrides et des membres de leur famille**, en offrant flexibilité et assistance là où c'est nécessaire.
- Les États et les autres organisations impliquées dans la réunification familiale devraient accroître la sensibilisation par le biais de **formations concernant les difficultés de documentation et de mise en évidence** des apatrides dans divers contextes.
- **Les États ne devraient pas exiger des membres de la famille qu'ils entreprennent des voyages inabordablement risqués** pour faciliter la réunification familiale et devraient offrir des alternatives raisonnables

## PLUS D'INFORMATIONS CONTEXTUELLES SUR LE PROBLÈME ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

**Certains États n'ont pas de dispositions légales pour la réunification des apatrides avec les membres de leur famille.** Dans certains États, il existe une lacune dans les dispositions légales relatives à la réunification des apatrides qui n'ont pas obtenu le statut de réfugié mais qui ont plutôt reçu une protection / un permis de séjour par le biais d'une procédure de détermination de l'apatridie ou autre. Certains États ont des dispositions légales pour la réunification familiale des apatrides mais ont négligé de créer un formulaire/une procédure de demande à cet effet. Même si cela n'est pas intentionnel, cela peut créer un obstacle à la réunification des apatrides avec les membres de leur famille. Dans certains États, la loi prévoit la réunification de certains membres de la famille seulement (généralement les enfants à charge et les conjoints/partenaires). Comme dans le cas des réfugiés en général, les États doivent prendre en considération la réunification des membres supplémentaires de la famille et le droit des personnes concernées au respect de la vie familiale et privée en vertu **de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme** (et d'autres lois pertinentes).

**Des procédures et des délais inflexibles pour les processus de réunification familiale peuvent signifier que les délais ne sont pas respectés et que les démarches doivent être relancées.** C'est inefficace pour toutes les personnes impliquées et stressant et/ou dangereux pour les apatrides. Les membres de la famille apatrides qui n'ont pas de documents d'identité ou de voyage peuvent être contraints de voyager irrégulièrement pour traverser les frontières afin de se rendre à des rendez-vous à l'ambassade afin de faciliter la réunification familiale. L'insécurité, le manque d'infrastructures et d'autres complications peuvent retarder ou empêcher leur participation.

### Obtenir plus d'informations

[European Network on Statelessness](#) (Réseau européen sur l'apatridie)

[Stateless Journeys](#) (Parcours des apatrides)

[Statelessness Index](#) (Index sur l'apatridie)

[UNHCR's Ending Statelessness website](#) (Site du HCR des Nations Unies Mettre fin à l'apatridie)

[UNHCR's Self-Study Module on Statelessness](#) (Module d'auto-apprentissage du HCR sur)

[Institute on Statelessness and Inclusion](#) (l'apatridie Institut sur l'apatridie et l'inclusion)

[Statefree](#)

Suivez un cours à [l'Institut sur l'apatridie et l'inclusion](#) ou à [l'université de Melbourne](#).

Les organisations en Europe peuvent [contacter le Réseau européen sur l'apatridie](#) au sujet des possibilités de formation.

Vous pouvez également [vous inscrire à notre liste de diffusion/bulletin](#).



«APRÈS TOUS CES MOIS D'ATTENTE, NOUS SOMMES TRÈS INQUIETS QUE NOS PROCHES NE SOIENT TOUJOURS PAS AUTORISÉS À QUITTER LA SYRIE ET QU'ILS MANQUENT UN AUTRE RENDEZ-VOUS À L'AMBASSADE [NÉERLANDAISE]... NOUS NE VOULONS RIEN DE PLUS QUE D'AMENER NOTRE MÈRE ET NOS FRÈRES ET SŒURS ICI, MAIS IL Y A TELLEMENT DE COMPLICATIONS PARCE QUE NOUS SOMMES APATRIDES...»

~ FEMME SYRIENNE APATRIDE INTERVIEWÉE AUX PAYS-BAS